

# DOSSIER DE SUBVENTION des Associations Sportives et Culturelles 2025

# **ASSOCIATION:**

Date d'arrivée du dossier en Mairie :

#### Copie des documents obligatoires à joindre à votre demande :

- Les derniers statuts (pour une première demande ou alors s'il y a eu une modification)
- Le récépissé de déclaration en préfecture (dernière déclaration conforme aux statuts)
  - Le Procès Verbal de la dernière assemblée générale.
  - La liste signée par votre fédération du nombre de licenciés.
    - Un relevé des comptes de l'association au 31/12/2024.
      - Une attestation d'assurance Responsabilité Civile.
  - Un RIB. (si il y eu un changement de compte ou pour une première demande)
    - -Contrat d'engagement républicain
    - A déposer avant le 3 février 2025

Pour tout renseignement, s'adresser à Monsieur Fabien Lestoquoy au 03 21 13 86 03.

Mairie de Loison-sous-Lens – hôtel de ville – 62218 Loison-sous-Lens – Tél. 03 21 13 86 03 fabien.lestoquoy@loison-sous-lens.fr

# Identification de votre association

Nom de l'association :
Objet de l'association :
N°RNA (sous-préfecture): W
Responsables :
Mail de communication avec les responsables de votre association :
Nom du Président :
Nom du Secrétaire :  N° de Téléphone :
Nom du Trésorier :
Eléments diffusables sur notre site internet ou autre moyen de communication :
N°téléphone:
Adresse mail:
Site internet/Facebook ou autre:
Domaine de pratique de l'association :
Culturel Sportif
Affiliation à une Fédération : OUI NON
Si oui, laquelle, ou lesquelles (préciser) :

### Niveau de compétition :

	Départemental	Régional	National
Catégorie			

## Moyens humains de l'association :

	Nombre	Type de contrat	Diplôme
Bénévole			
Salarié			
Entraineur			
Arbitre			
Juge			

## Nombre d'adhérents 2024-2025:

AGE	Fille	Garçon	TOTAL
2-6 ans			
6-12 ans			
13-17 ans			
18-25 ans			
26 ans et +			
Total			

(Pour les associations affiliées à une fédération, joindre le justificatif du nombre de licenciés signé du président et du représentant de la fédération)

# Récapitulatif des adhérents lors des 3 dernières années

	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nbre d'adhérents			

Décrire les projets financés avec la subvention municipale durant l'année 2024		
Projets pour l'année 2025		
Movens matériels et humains mis à disposi	ition par la Commune au cours de l'exercice 2024 :	
Type de services	<u>OUI/NON</u>	
Prêts de Locaux		
Mise à disposition du Mini-bus		
Prêt de matériel		
Aide à la gestion		
Autres		

# **Attestation sur l'honneur**

		(nom et prénom),
certifie que les informations du	présent dossier s documents	sont exactes et m'engage à fournir l'ensemble des s sollicités.
- Je déclare que l'association es	t en règle au rego sociales e	ard de l'ensemble des déclarations préfectorales, t fiscales.
	•	
Je sollicite une subvention a	le fonctionnemen	t de EUROS
A		, le
Le	Président,	Le Trésorier,

#### **Budget Prévisionnel Association** Attention : le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Merci d'indiquer le solde des comptes bancaires de l'association en bas de page. Dépenses **Recettes** Déficite N-1 Excédent N-1 60 70 Ventes et prestations de services Vente de produits finis 601 Achats de matières premières 701 604 Achats de prestations de service 706 Prestations de services 605 Achats de matériel 70611 Recettes billetterie Achats non stockés de matières et fournitures 70612 606 Recettes abonnements, adhésions 6061 707 Ventes de marchandises (buvette, etc.) Eau - Gaz - Electricité 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement Frais de participation (inscriptions, etc.) 708 Subventions d'exploitation 6064 74 Fournitures administratives 6068 Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.) Fonds européens 741 61 Services extérieurs Etat 611 Sous traitance générale 7418 Etat - Emplois aidés 613 742 Locations Région 6132 Location immobilière 743 Département Location mobilière 744 6135 Ville 744 614 Charges locatives Autres villes 615 Entretiens et réparations 616 Primes d'assurances 745 Etablissements publics ou parapublics 62 Autres services extérieurs 746 Entreprises et organismes privés 622 Honoraires (comptables ou autres) 748 623 Publicités, publications et relations publiques 75 Autres produits de gestion courante 624 75500 Quote part opération en commun 625 7560 Déplacements, missions, réceptions Cotisations 62510 Voyages et déplacements 75800 Produits divers de gestion courante (dons, collectes, etc.) 62570 Réceptions 626 Frais postaux et de télécommunications 626100 Frais postaux 626200 Téléphone 627 Services bancaires et assimilés 628 Divers 63 Impôts et taxes 64 Charges de personnel 641 Salaires personnel administratif 642 Salaires personnel technique 643 Salaires autres personnels 645 Charges sociales (patronales) 648 Autres charges de personnel Autres charges de gestion courante 65 651 Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.) 655 Quote part des opérations en commun 658 Charges diverses de gestion courante **Total Dépenses Total Recettes** Soldes des comptes bancaires de l'association au 31 décembre N-1 Compte courant Caisse

#### Bilan Financier de l'Association Attention : le total des dépenses doit être égal au total des recettes. Merci d'indiquer le solde des comptes bancaires de l'association en bas de page. Dépenses **Recettes** Déficite N-1 Excédent N-1 Ventes et prestations de services Vente de produits finis 601 Achats de matières premières 701 706 604 Achats de prestations de service Prestations de services Achats de matériel 605 70611 Recettes billetterie 606 Achats non stockés de matières et fournitures 70612 Recettes abonnements, adhésions 6061 Eau - Gaz - Electricité 707 Ventes de marchandises (buvette, etc.) 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement 708 Frais de participation (inscriptions, etc.) 6064 Fournitures administratives Subventions d'exploitation Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.) 74 6068 Fonds européens 61 Services extérieurs 741 611 Sous traitance générale 7418 Etat - Emplois aidés 613 742 Locations Région 6132 Location immobilière 743 Département 6135 744 Ville Location mobilière 614 744 Charges locatives Autres villes 615 Entretiens et réparations 616 Primes d'assurances 745 Etablissements publics ou parapublics Autres services extérieurs 746 Entreprises et organismes privés Honoraires (comptables ou autres) 748 622 Autres 623 Publicités, publications et relations publiques Autres produits de gestion courante Transports 75500 624 Quote part opération en commun 625 Déplacements, missions, réceptions 7560 62510 Voyages et déplacements 75800 Produits divers de gestion courante (dons, collectes, etc.) 62570 Réceptions 626 Frais postaux et de télécommunications 626100 Frais postaux 626200 Téléphone 627 Services bancaires et assimilés 628 Divers Impôts et taxes 64 Charges de personnel 641 Salaires personnel administratif 642 Salaires personnel technique 643 Salaires autres personnels 645 Charges sociales (patronales) 648 Autres charges de personnel 65 Autres charges de gestion courante 651 Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.) 655 Quote part des opérations en commun 658 Charges diverses de gestion courante **Total Dépenses Total Recettes** Soldes des comptes bancaires de l'association au 31 décembre N-1 : Compte courant



# Contrat d'engagement républicain

L'Association

déclarée à le sous le numéro

dont le siège social est situé à

et représentée par son/sa président(e), Monsieur/Madame

, dûment

habilité(e) à l'effet des présentes par une décision du Conseil d'Administration en date du ci-annexée, s'engage à respecter le présent contrat d'engagement républicain suivant.

# Article 1 - Engagements de l'Association

#### L'Association s'engage à :

- respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine,
- respecter les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

L'Association qui s'engage à respecter les principes inscrits dans le contrat d'engagement républicain qu'elle a souscrit en informe ses membres par tout moyen.

### Article 2 - Sanctions en cas de non-respect

Lorsque l'objet que poursuit l'Association sollicitant l'octroi d'une subvention, son activité ou les modalités selon lesquelles cette activité est conduite sont illicites ou incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité refuse la subvention demandée.

S'il est établi que l'Association bénéficiant d'une subvention poursuit un objet ou exerce une activité illicite ou que l'activité ou les modalités selon lesquelles l'Association ou la fondation la conduit sont incompatibles avec le contrat d'engagement républicain souscrit, la collectivité procède au retrait de la subvention par une décision motivée, après que le bénéficiaire a été mis à même de présenter ses observations dans les conditions prévues à l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration. La collectivité enjoint au bénéficiaire de lui restituer, dans un délai ne pouvant excéder six mois à compter de la décision de retrait, les sommes versées ou, en cas de subvention en nature, sa valeur monétaire.

Si la Commune procède au retrait d'une subvention, elle communique sa décision au représentant de l'État dans le département du siège de l'Association et, le cas échéant, aux autres autorités et organismes concourant, à sa connaissance, au financement de cette Association ou de cette fondation.

Fait à le

L'Association Le Président,